

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 77

présenté par

Mme Magnier, M. Philippe Vigier, M. Ledoux, Mme Descamps, Mme Firmin Le Bodo,  
Mme Brenier, M. Christophe, M. Leroy, M. Morel-À-L'Huissier, M. Zumkeller, M. Favennec  
Becot, M. Lagarde, M. Herth, M. Pancher, M. Solère, Mme Auconie, M. Bournazel,  
M. Guy Bricout, M. Benoit et Mme de La Raudière

**ARTICLE 49**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Les dispositions financières du présent article concernant les décisions des agences régionales de santé et relatives à la fongibilité des financements des dispositifs d'appui à la coordination territoriale ainsi qu'aux règles de gestion du fonds d'intervention régional sont publiées au recueil des actes administratifs. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif de donner aux acteurs de santé une meilleure visibilité sur les modalités d'attribution des fonds par les ARS dans un souci de transparence.